

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	En cours d'attribution	Date	25 juin 2026
Numéro	26.142	Heure	9h32

Auteur-e(-s) : Groupe libéral-radical – Le Centre

Lié à (facultatif) :
ad

Titre : Un service/office placeur, payeur et contrôleur : possible sans conflits d'intérêts ?

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

Un service ou office cumulant les rôles de **placeur, payeur et contrôleur** souffre d'un mélange des genres problématique qui nuit à sa légitimité et à l'évaluation objective de ses actions. Pour créer une **structure efficace et transparente**, une gouvernance efficiente recommande de séparer strictement ces trois fonctions afin de garantir l'indépendance du contrôle et d'éviter les conflits d'intérêts. Le Conseil d'État pense-t-il réorganiser ses services et offices des domaines du social, du handicap et de la santé afin de répondre à une gouvernance efficiente ? Imagine-t-il faire un lien avec l'analyse de la gouvernance des partenariats ? Pense-t-il mettre en pratique les recommandations issues de l'audit du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) ?

Développement (commentaire aux questions) :

Dans les domaines du social, du handicap et de la santé, le service ou office en charge de la gestion de l'évaluation des besoins est également responsable du financement des prestations et de leur surveillance.

Le problème du cumul des rôles peut entraîner plusieurs dysfonctionnements majeurs :

- **Le manque d'objectivité** : un service a des difficultés à contrôler ses propres décisions ou à évaluer de manière neutre un prestataire qu'il finance directement ;
- **L'absence de contre-pouvoir** : les bénéficiaires ou les institutions partenaires manquent de recours face à un guichet unique tout-puissant ;
- **Le risque financier** : la logique budgétaire (« payeur ») peut polluer la décision sociale (« placeur ») au détriment de l'intérêt général.

Critère	Modèle cumulé (Placeur-Payeur-Contrôleur)	Modèle séparé (Structure efficace)
Transparence	● Faible (juge et partie)	● Excellente (gouvernance claire)
Gestion des risques	● Conflits d'intérêts fréquents	● Risques partagés et audités
Qualité des décisions	● Influencée par les coûts	● Centrée sur le besoin réel
Confiance des acteurs	● Défiance et critiques publiques	● Légitimité renforcée

Souhait d'une réponse écrite : OUI

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Vincent Martinez

Autres signataires (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :